



Place de la République

Un nouveau Cœur de Ville

Lettre d'information **numéro spécial**

Mars 2013



Madame, Monsieur,

Le Ministère de la Culture nous a soudainement informés le 5 mars à 21h15 qu'il lançait une instance de classement comme Monument historique de la Halle du Marché.

Cette décision unilatérale, qui s'est faite sans aucune concertation ni information préalable des acteurs locaux, dont le maire, constitue un grave déni de démocratie et un abus d'autorité.

Elle marque un coup d'arrêt à un projet d'aménagement de la Place de la République que nous avons bâti ensemble depuis six ans, en collaboration étroite avec les services de l'Etat.

En faisant cela, la Ministre a en effet déjugé sa propre administration qui avait validé la démolition de la Halle par un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Vous trouverez dans ce document la lettre que j'ai adressée à la Ministre de la Culture pour défendre les intérêts de Fontainebleau et des Bellifontains.

Si la procédure de classement aboutit, la halle restera pour toujours sur la place. Nous devons renoncer à la vraie place de cœur de ville que nous avons dessinée ensemble. La perspective d'un nouveau parking sera également très compromise.

Frédéric Valletoux,
Maire de Fontainebleau



Fontainebleau


Direction générale des patrimoines
Lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE FONTAINEBLEAU
07 MAR. 2013
N° 394

Monsieur le Maire de Fontainebleau
40, rue Grande
77300 Fontainebleau

Monsieur le Maire,

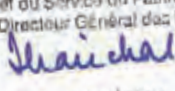
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision plaçant sous le régime de l'instance de classement au titre des monuments historiques la halle du marché de Fontainebleau située place de la République, dont la commune est propriétaire.

À compter de la réception de la présente notification, et pour une durée d'un an, tous travaux projetés sur cet immeuble doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du préfet de région.

La décision ci-jointe peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter du jour de réception de la présente notification.

Je souhaite que nous puissions mettre ce délai à profit, en liaison avec la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, pour envisager ensemble les solutions permettant de concilier vos préoccupations avec la conservation de cet édifice, élément du patrimoine bellifontain du XXe siècle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ministre de la culture et de la communication
et par délégation,
p/o le directeur général des patrimoines,
Le Chef du Service du Patrimoine
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

Isabelle MARÉCHAL

195, rue Saint-Etienne
75003 Paris Cedex 03
France
Téléphone 01 40 15
Téléfax 01 40 15

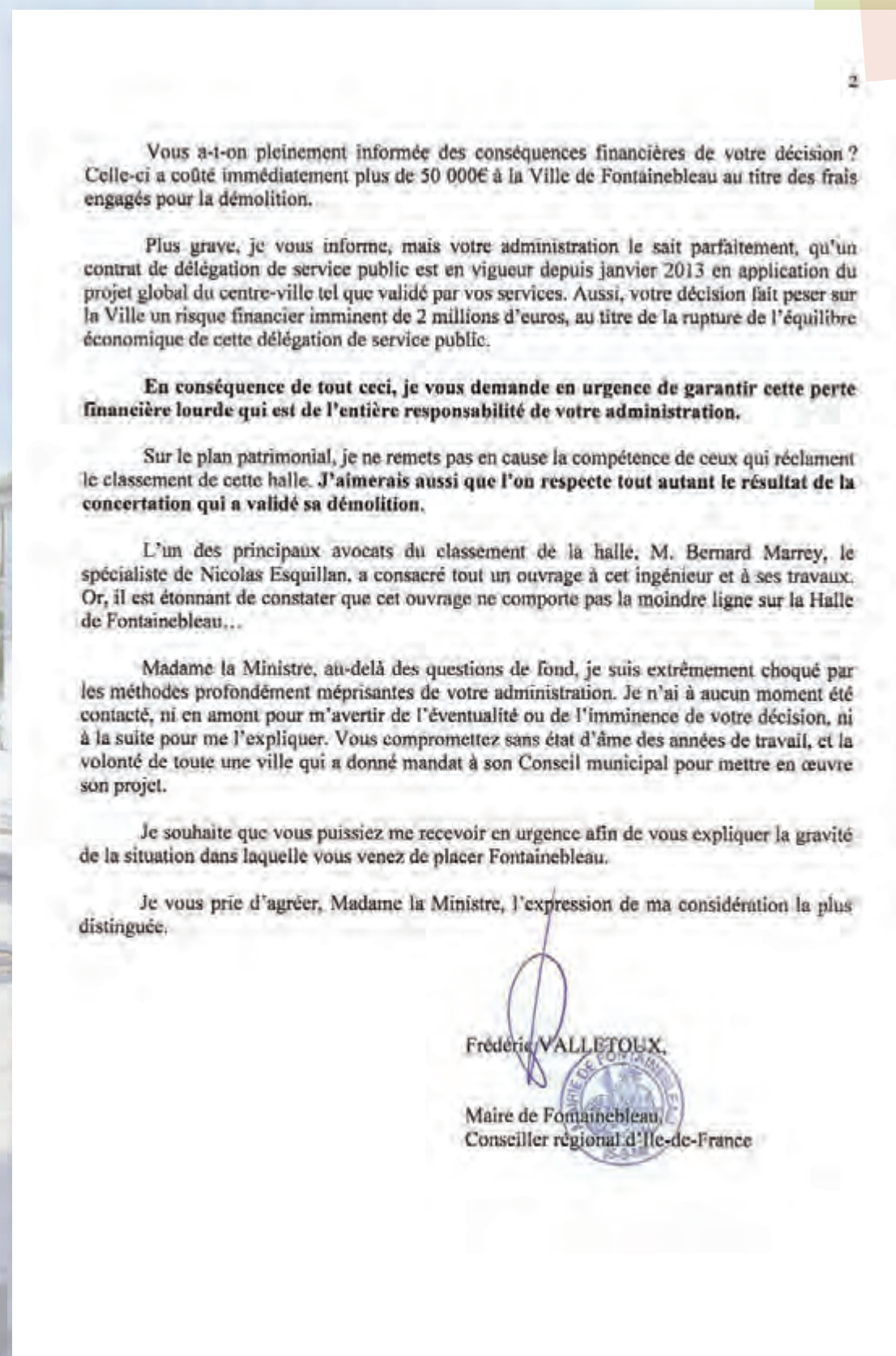
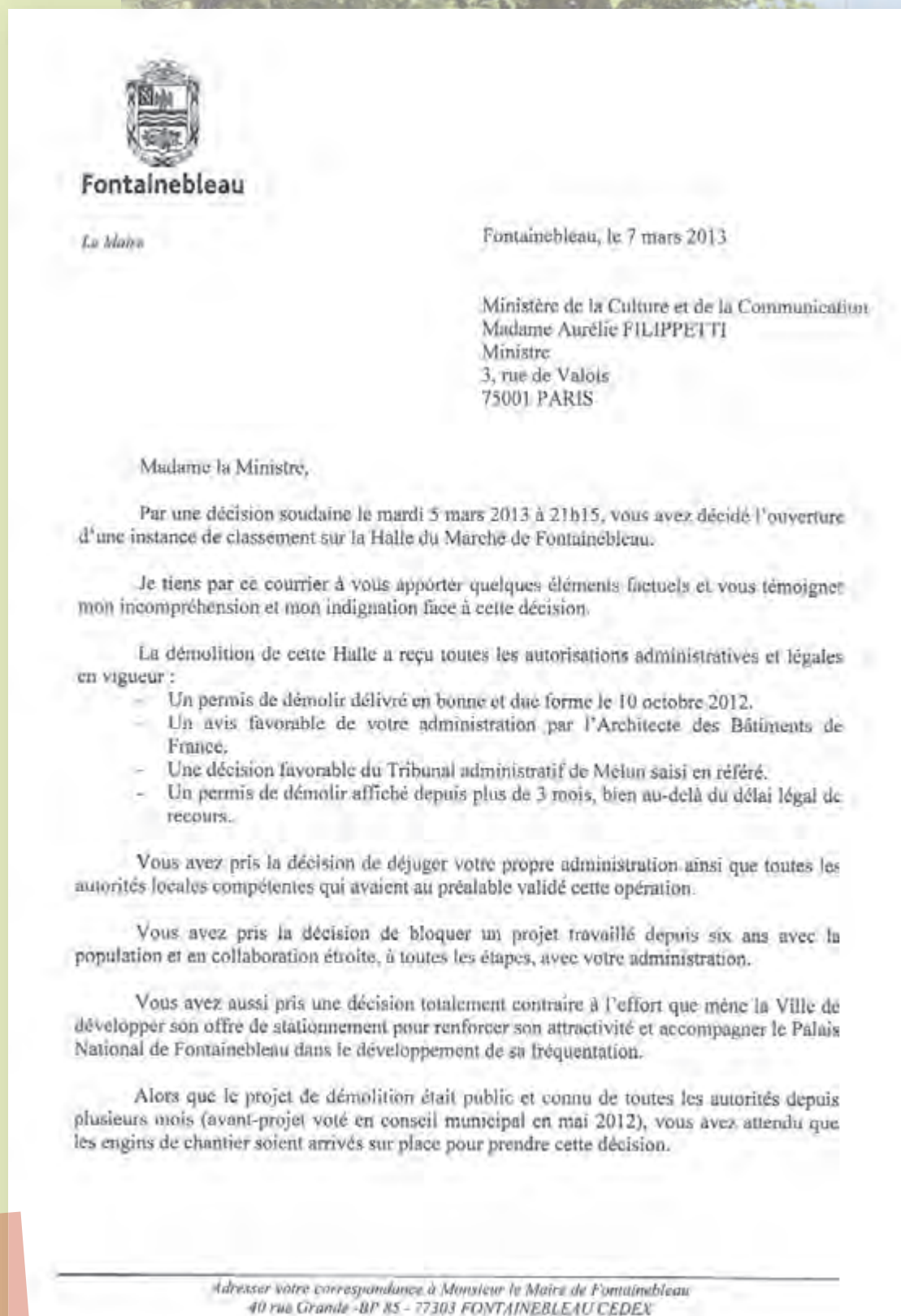
Courrier du Ministère de la Culture

La halle, Monument historique ?

Lettre du Maire à M^{me} Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture

Comment le chantier aurait dû se dérouler

- Le chantier de démolition a démarré le 5 mars à 15h et devait durer moins de trois semaines.
- Il a été interrompu rapidement du fait de son occupation illégale par quelques personnes.
- Pendant les travaux, la Municipalité avait tout organisé pour que le marché puisse se dérouler dans les meilleures conditions sur le parking de la République, avec également un espace réservé sur la Place d'Armes, si nécessaire.
- Après la démolition, le marché serait resté sur la place de la République jusqu'au début des travaux d'extension du parking souterrain, à la rentrée 2013.
- Après la décision soudaine du ministère, la Ville a garanti la continuité du marché en procédant en urgence à des installations électriques aux abords de la Halle et en proposant aux commerçants forains le prêt de parasols.



Pourquoi la démolition a été engagée en urgence

- Le projet de rénovation de la Place de la République, dont la démolition de la Halle, fait l'objet d'un véritable acharnement procédural, du même genre que celui qui a condamné la construction du nouveau cinéma de centre-ville, par exemple.
- Pour faire cesser cet acharnement, la Municipalité a donc décidé d'engager en urgence la démolition de la halle.
- Cela s'est fait après avoir reçu toutes les autorisations légales et administratives, et après avoir obtenu une décision favorable du Tribunal administratif de Melun.
- De plus la période des congés scolaires d'hiver a été choisie pour pénaliser le moins possible le commerce (traditionnellement, moins de forains et moins de clients pendant cette période).

L'instance de classement décidée soudainement par la Ministre de la Culture, c'est :

- **2.000.000 €** de risque imminent pour la Ville, conséquence directe de la rupture de l'équilibre financier de la délégation de service public de stationnement.
- **50.000 €** de frais déjà engagés pour la démolition.
- **La perspective** de conserver cette halle pour toujours, plutôt qu'une vraie place de cœur de ville.
- **Anéantir 6 années de travail et de concertation** avec la population et bafouer la volonté des Bellifontains qui ont validé le renouveau du centre ville.

le projet de la Ville et des Bellifontains



Le projet du Ministère de la Culture



Contre cette décision incompréhensible, il est urgent pour les Bellifontains de se mobiliser.

Envoyez vos messages à : nonauclassementdelahalle@fontainebleau.fr et signez la pétition à l'accueil de la Mairie.



Fontainebleau